

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2021

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 février 2021

Date de convocation : 08 février 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Lundi 15 février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Villebon, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents 18, votants 23

Présents : MM SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, POTIER Stéphanie, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONENFANT Cécile, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, GUILLOT Bertrand, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie, CHIRON Pierre, DAVID Karine, OGER Arnaud, NICOU Audrey, FLEURY Jean-Claude, ISAAC Bertrand, MAROUSSIE Didier.

Absents et excusés : MESNEL Sylvain ayant donné pouvoir à CROCHET Thierry, EVEILLARD Lydia ayant donné pouvoir à POTIER Stéphanie, LAINARD Delphine ayant donné pouvoir à NICOU Audrey, JOINT Dorothee ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, BATARD Sandrine ayant donné pouvoir à ISAAC Bertrand.

Secrétaire de séance : Mme Audrey NICOU.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur Thierry CROCHET donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés par Monsieur le Maire entre le 16 janvier et le 12 février 2021 :

Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
INVESTISSEMENT			
CONNEX	Poste informatique fixe police municipale	851,72 €	Commune / opération 46
FONCTIONNEMENT			
SEDI EQUIPEMENT	Matériel électoral	1 309,20 €	Commune
LABORATOIRE DE LA VENDEE	Prestation d'analyses d'eaux divers bâtiments communaux	672,73 €	Commune
COUVERTURE MARTIN	Réparation couverture de l'Eglise	1 570,80 €	Commune
LABORATOIRE DE LA VENDEE	Prestation d'analyses restaurant scolaire	561,76 €	Commune
CONNEX	Onduleurs service accueil et urbanisme	194,51 €	Commune

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Aménagement du carrefour RD 28 – Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21,

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différents échanges préalables avec le conseil départemental de la Vendée concernant le carrefour rue du Fief Sauzin / rue de la Ramée / rue du Champ du Moulin/Route de Châteauneuf sur sa dangerosité. Plusieurs riverains ont relaté la difficulté de traverser le carrefour dans le sens rue du Fief Sauzin – rue du Champ du Moulin.

La commune a pris contact avec l'agence de service aux collectivités de Vendée pour établir un état des lieux et un avant-projet d'aménagement.

Les principaux objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- Diminuer les vitesses sur la RD 28 en entrée d'agglomération
- Améliorer la perception du carrefour
- Sécuriser le carrefour
- Prendre en compte les cheminements des piétons et la sécurisation de l'arrêt de bus
- Améliorer la signalisation

Monsieur le Maire propose de leur confier une mission de maîtrise d'œuvre. Il présente la convention et propose au conseil municipal de l'approuver. Il ajoute que ces travaux seraient éligibles à un financement auprès du conseil départemental et/ou du conseil régional.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé par leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Confie la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du carrefour de la RD 28 à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SAPL,
- Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 3.360 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents inérant à cette convention
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au BP 2021, opération 79

Aménagement du parking arrière de la Mairie – Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21,

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réflexion engagée sur l'aménagement du parking situé à l'arrière de la Mairie.

Les principaux objectifs de cet aménagement seraient les suivants :

- Organisation du parking de la Mairie
- Prise en compte du traitement des eaux pluviales
- Prise en compte du cheminement des PMR
- Prise en compte des accès riverains et de l'accès à la Mairie
- Amélioration du cadre de vie
- Aménagement d'espaces paysagers

Monsieur le Maire propose de confier une mission de maîtrise d'œuvre à l'agence de services aux collectivités locales de Vendée. Il présente la convention et propose au conseil municipal de l'approuver. Il ajoute que ces travaux seraient éligibles à un financement auprès du conseil départemental et/ou du conseil régional.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé par leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Confie la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du parking arrière de la Mairie à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SAPL,
- Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 3.360 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents inerrant à cette convention
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au BP 2021, opération 80

AFFAIRES SCOLAIRES

Conseil municipal des enfants – compte-rendu de la réunion du 09 février

Les enfants ont évoqué les projets qu'ils souhaitent réaliser en 2021. Il leur est proposé, en partenariat avec le SyDEV et ENEDIS d'embellir 3 postes de transformation avec un artiste peintre ou un graffeur. Les lieux restent à définir.

Des plantations avec le service espaces verts de la commune seront également réalisées au mois d'avril.

ASSOLI – membres des commissions enfance-jeunesse et communication

L'ASSOLI sollicite la nomination de deux élus municipaux pour participer aux commissions enfance-jeunesse et communication.

Après échanges, Mme Stéphanie POTIER représentera la commune à la commission communication et Mme Sandrine BATARD à la commission enfance-jeunesse. Elles rejoindront Mme Cécile LANDREAU-BONENFANT, membre de la commission vie sociale et Mme Karine DAVID, membre de la commission famille/parentalité.

Point sur fonctionnement du restaurant scolaire

Suite à la contamination d'un agent du restaurant scolaire à la COVID 19 et à l'application du principe de cas contacts à ses collègues, la production de repas a été interrompue du 26 janvier au 05 février 2021, n'ayant plus de personnel en cuisine.

Monsieur le Maire retrace les différentes dates et les choix qui ont été faits, afin que les enfants puissent être accueillis en sécurité et déjeuner au sein du restaurant scolaire le repas préparé par leurs parents. Il remercie le personnel communal pour leur implication et leur réactivité, démontrant une nouvelle fois leur sens du service public.

Monsieur Bertrand ISAAC remercie également le personnel municipal pour l'organisation mise en place. Il indique avoir reçu des demandes de parents d'élèves souhaitant intervenir bénévolement si besoin pour l'aide en salle. Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas de bénévolat pour des questions de sécurité. Il préfère recruter et salarier des agents. Toutefois, il invite ces parents à se faire connaître en Mairie pour prise de contact et de coordonnées.

AFFAIRES SOCIALES

CCAS – compte-rendu de la réunion du groupe de travail pour le repas des aînés

Le groupe de travail constitué pour réfléchir au repas des aînés, s'est réuni le jeudi 04 février à 19h30, salle du conseil municipal. Madame Stéphanie POTIER donne le compte-rendu de ces échanges.

Une autre réunion est programmée le mardi 09 mars, à 19h30, salle du conseil municipal.

Recensement des personnes vulnérables

Suite à la demande de Challans Gois Communauté, chaque commune a fait parvenir aux services intercommunaux un listing des personnes vulnérables et isolées de plus de 75 ans. En fonction de cet état des lieux, ces personnes pourraient être recontactées pour avoir accès à la vaccination.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Madame Marie-Claude RIOU donne lecture des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°01/2021 THIBAUD Michel à BEUMIER Christophe, 33 rue Bonne Brise
N°02/2021 MICHAUD Gabriel et Thérèse à MALOTIAUX Florence, 9 rue du Fief
Sauzin
N°03/2021 BROSSARD Christophe et Laurence à BROSSARD Pierre, 54 rue Bonne
Brise

Quartier le Val Fleuri : point sur la commercialisation

Une première session d'attribution des lots s'est déroulée vendredi 12 février en présence des membres de la commission urbanisme. 16 lots sur 28 ont déjà été attribués.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Compte-rendu de la commission culturelle du 28 janvier 2021

Monsieur Jean LOIZEAU commente le compte-rendu de la commission culturelle qui s'est réunie le jeudi 28 janvier. L'ordre du jour était dense et les propositions d'actions culturelles sont nombreuses pour les années à venir.

AFFAIRES GENERALES

Convention avec ABRI SERVICE pour abribus rue Bonne Brise

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en lien avec les travaux de la piste cyclable reliant Beauvoir sur Mer, Saint-Gervais et Saint-Urbain, il est proposé de conclure avec la société ABRI SERVICE une convention pour remplacer l'abribus de la rue Bonne Brise et le déplacer légèrement.

La redevance d'occupation du domaine public annuelle est fixée à 50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte les termes de la convention à passer avec la société ABRI SERVICE concernant l'abribus de la rue Bonne Brise
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à accomplir les différentes formalités nécessaires à ce dossier.

Information élections départementales et régionales juin 2021

Le **double scrutin** des élections départementales et régionales aura lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. La présence de tous les élus est indispensable pour tenir les bureaux de vote et assurer le dépouillement. Il s'agit d'une obligation sauf cas de force majeure.

Comme il s'agit d'une double élection, il est probable que les bureaux de vote soient déplacés sur le complexe des primevères.

Dates à retenir :

☞ *Mardi 9 mars, 19h30, salle du conseil municipal, commission repas des aînés*

☞ *Mardi 16 mars, 19h30, salle du conseil municipal, commission finances*

☞ *Mardi 23 mars, 19h30, salle Villebon, CCAS*

☞ *Lundi 29 mars, 20h, salle Villebon, Conseil Municipal*

☞ *Dimanches 13 et 20 juin 2021 : élections départementales et régionales*

Le Maire

